

Le Geopark beaujolais : émergence d'un nouvel objet dans la recomposition territoriale

AUTEUR-E-S

Charlotte BESOMBES, PACTE-Territoires, Syndicat mixte du Beaujolais (France)
Clément CAZÉ, Syndicat mixte du Beaujolais (France)

RÉSUMÉ

Cet article, issu de la réflexion d'un travail de recherche-action initié en 2014 et d'une démarche-projet active et suivie depuis 2012, propose un point de vue et une analyse des processus de territorialisation dans le cadre de la genèse d'un nouvel objet territorial, le Geopark en Beaujolais. À la fois label et projet d'aménagement sur l'ensemble d'un territoire, cette nouvelle forme territoriale naît dans un contexte de recomposition territoriale, dans laquelle le Pays Beaujolais est bouleversé, notamment par la création de la métropole du Grand Lyon. L'objet territorial qu'est Geopark émane véritablement d'une demande des acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés. Cette nouvelle forme hybride, entre conservation des patrimoines naturels et développement local, réinterroge les rapports entre espace rural et métropole.

MOTS CLÉS

Objet territorial, Geopark, Pays Beaujolais, métropolisation, acteurs

ABSTRACT

This communication, based on reflexions on a work in research-action since 2014 and on an active territorial project since 2012, provides a point of view and an analysis of territorialisation processes within the frame of a new territorial object: the aspiring Geopark Beaujolais. Both a label and a territorial-planning project, this new territorial form was born in a context of territorial reorganization, within which the Pays Beaujolais is being changed, particularly by the creation of Lyons' metropolis. The territorial object "Geopark" proceeds from the demand of territorial stakeholders, from institutions to associations and the private sphere. This new hybrid form, between conservation of natural heritage and local development, questions again the links between rural space and metropolis.

KEYWORDS

Territorial object, Geopark, Pays Beaujolais, Metropolisation, Actors

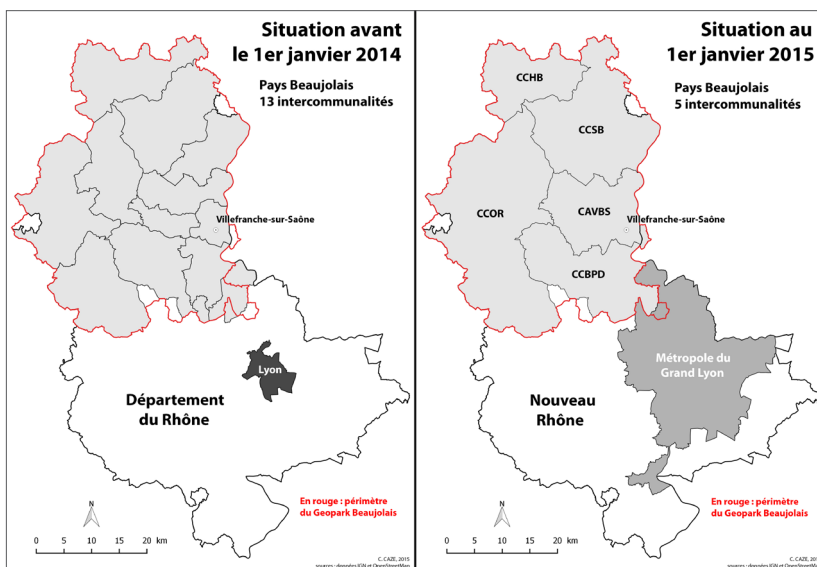
INTRODUCTION

Le Pays Beaujolais, situé à quelques dizaines de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise, est un territoire rural à forte densité de population, principalement réputé et connu pour sa production viticole. Aujourd'hui bouleversé par les recompositions territoriales, c'est un territoire où l'urbanisation progresse sous l'influence de la métropole du fait de son attractivité pour les cadres et les professions intermédiaires, et d'où de plus en plus d'actifs effectuent des déplacements domicile-travail en direction de Lyon. De plus, les restructurations industrielles à l'œuvre fragilisent l'économie locale, et la viticulture reste l'orientation principale des exploitations agricoles. Même s'il n'est pas considéré comme un territoire « hyper-rural » isolé, le Pays Beaujolais est considéré comme le principal espace majoritairement agricole du département du Rhône.

Le Beaujolais est constitué en Pays (au sens de la loi LOADDT¹) depuis 2010, mais la recomposition territoriale a modifié son profil en diminuant le nombre d'intercommunalités de 13 à 5 au 1er janvier 2014. Au même moment, la métropole de Lyon est instituée suite à la loi MAPAM², et 59 communes en font désormais partie grâce à la fusion du conseil général et de la communauté urbaine de Lyon. Le reste du territoire départemental devient alors le « Nouveau Rhône ».

Le Pays Beaujolais a une image et une représentation particulières, bien que ce territoire ne soit pas uniquement agricole et rural. Aujourd'hui, il voisine avec un nouvel objet territorial, la métropole de Lyon.

Figure 1. Évolution de l'organisation territoriale du Pays Beaujolais en marge de la création de la métropole de Lyon



Quels sont les rapports entre ces deux territoires que tout oppose ? La réaction du Pays Beaujolais face à la métropolisation est-elle une confrontation, une résistance, une volonté d'intégration ? De quelle manière cette nouvelle interaction est-elle vécue par les territoires ?

Dans cet article, et au vu de l'émergence en 2012 d'une candidature du Pays Beaujolais au label international Geopark pour la protection et la valorisation des patrimoines géologiques, compris comme sous-ensemble des patrimoines naturels depuis la Convention de 1972 de l'UNESCO, nous émettrons l'hypothèse que le projet Geopark émerge dans

1 Le statut de « pays » a été créé en 1995 par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite Loi Pasqua du 4 février 1995, renforcé par la LOADDT (loi n° 99-533, dite Loi Voynet) du 25 juin 1999.

2 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles n° 2014-58 du 27 janvier 2014.

le contexte particulier de la recomposition territoriale et de la métropolisation : face à une nouvelle forme territoriale, les acteurs du Pays sont en demande d'un nouvel objet territorial pour se distinguer. L'objet territorial qu'est Geopark, cette nouvelle forme hybride entre conservation des patrimoines naturels et développement local, réinterroge les rapports entre espace rural et métropole.

1. LE GEOPARK BEAUJOLAIS, UN NOUVEL OBJET TERRITORIAL AU SERVICE DE LA DIFFÉRENCIATION

Un « projet de territoire »

L'idée de créer un Geopark dans le Beaujolais est apparue comme un choix politique fort pour participer à la mise en place d'un véritable projet de territoire fédérateur à l'échelle du Pays. Ce processus de territorialisation est important pour le Pays en vue de son développement socio-économique en marge de la création de la métropole de Lyon.

C'est au milieu des années 1980 qu'émergent les premières formes de considération du patrimoine géologique, après le texte de la Convention du patrimoine mondial de 1972 de l'UNESCO, qui réunit pour la première fois dans un même document les notions de protection des biens culturels et des biens naturels, et esquisse l'importance du lien entre l'Homme et son environnement. En 1991, la rédaction de la Déclaration internationale des droits de la mémoire de la terre est adoptée à l'issue des premières rencontres internationales du patrimoine géologique à Digne-les-Bains, le 13 juin 1991, et vient fixer le cadre des politiques à venir. Devant l'intérêt grandissant porté à ces problématiques de conservation du patrimoine géologique, quatre territoires européens (la réserve géologique de Haute Provence, la forêt pétrifiée de Lesbos en Grèce, la zone du Maestrazgo en Espagne et le secteur du Vulkaneifel en Allemagne) se sont regroupés pour fonder en 1998 le concept de « geopark ». Deux ans plus tard, le label territorial passe sous l'égide de l'UNESCO et le réseau européen des geoparks est créé. Le réseau croît rapidement et prend de plus en plus d'importance en devenant mondial à partir de 2004. Aujourd'hui, il existe 120 geoparks dans le monde dont 64 en Europe, répartis dans 33 pays.

La labellisation Geopark est attribuée à un territoire bien identifié qui présente des attraits géologiques, et œuvre pour la protection et la valorisation de son patrimoine géologique. Des connexions sont bien souvent possibles avec les patrimoines naturels et culturels de ce territoire. Pour faire partie du réseau, un espace candidat doit également démontrer qu'il contribue au développement économique local. Le projet de création d'un geopark permet de définir un territoire cohérent à dominante géologique et de par cette spécificité il participe au développement de politiques économiques basées sur une idée de développement durable (Martini, 2010). Pour les territoires situés en milieux ruraux, les geoparks « sont perçus par les acteurs comme un moyen d'insuffler de nouvelles dynamiques de développement socio-économiques » (Duval et Gauchon, 2010). C'est notamment le cas pour les territoires situés en marge, ici en marge de la métropole dans le contexte actuel de mise en concurrence des territoires.

En quête de territoire : le geopark, une demande à plusieurs niveaux

Cet article prend place dans la recherche-action conduite depuis le milieu de l'année 2014 dans le cadre d'une thèse CIFRE. Les hypothèses et les premiers résultats sont donc basés sur un travail de terrain et d'observation en tant que chargée de projet,

mais également sur une première série d'entretiens. L'accompagnement des porteurs de projets d'aménagement et une connaissance fine du terrain permet de dégager des tendances autour de la genèse de la démarche geopark sur le territoire particulier du Beaujolais.

La démarche Geopark émerge donc dans un contexte particulier, mais un de ses intérêts est qu'elle émane du collectif et qu'elle semble être appropriée sur le terrain à trois niveaux différents : les dynamiques collectives, la volonté publique et les dynamiques individuelles. Ainsi, ce qui semble constituer l'objet « label Geopark » en objet territorial, c'est le désir, la volonté commune autour de cette démarche. L'espace de la démarche devient commun par la gouvernance nouvelle de projet qui est mise en place par le syndicat mixte du Beaujolais, une gouvernance participative et partenariale : chacun s'approprie la démarche, y travaille. Mais l'objet Geopark devient, avec sa prise en compte institutionnelle, un objet public : il prend alors place dans l'espace de l'impropriété mutuelle et devient familier aux acteurs par les usages qu'ils peuvent en faire. Cette volonté commune, passée dans la sphère publique, est avant tout un désir de redéfinition de l'identité territoriale (Di Méo, 2004 ; Aldhuy, 2008). Sentiment individuel au départ, cette identité change d'échelle avec la prise en compte politique et le portage institutionnel (Debarbieux, 1995 ; 2006). Même si les liens entre les dimensions personnelles et collectives de l'identité demeurent confus, c'est *a minima* une représentation partagée de l'identité qui se construit (Bonnemaison et Cambrézy, 1996).

Face aux recompositions territoriales et à la montée en puissance des territoires voisins, le lancement d'un projet de territoire transversal comme la démarche Geopark peut permettre d'offrir au territoire une nouvelle trajectoire, qui cherche à s'inscrire de manière originale à la fois dans l'espace et dans le temps.

On peut ainsi observer une certaine typologie des rapports entre les objets territoriaux. Le premier rapport serait un rapport de confrontation : face à la dynamique de construction de l'échelon métropolitain, le discours des élus du Pays était, avant l'institution de la métropole dans l'antagonisme et la mise en tension, avec une volonté de lutter contre l'expansion urbaine. Aujourd'hui, comme la métropole est constituée et existe *de facto*, de nouveaux rapports se dessinent dans le discours des élus comme celui de la composition, par la mise en cohérence d'une offre touristique avec la métropole par exemple, ou des rapports de partenariats en cours de réflexion.

2. LE GEOPARK, UNE DEMANDE DU TERRITOIRE DE « FAIRE TERRITOIRE »

La construction de la démarche se fait en interne, tout d'abord parce qu'avant la mobilisation des institutions et de l'action publique, il s'agit d'une demande émanant du territoire. En effet, localement, les acteurs du territoire se sont engagés dans la prise en compte des paysages avec l'adhésion à la Charte internationale de Fontevraud du Pays des Brouilly et la volonté de valorisation de l'identité patrimoniale d'un territoire en perte d'image. Cette charte, animée par l'Institut français de la Vigne et du Vin depuis 2008, a été élaborée sous l'impulsion de l'Interprofession interLoire et de la Mission du Val-de-Loire à la suite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO de la région Val-de-Loire en 2000 et du colloque international de Fontevraud « Paysages de vignes et de vins » qui s'est tenu en juillet 2003. Cette charte vise à la connaissance, la préservation et la valorisation des paysages viticoles et reconnaît la mise en place d'une

démarche volontaire et concertée à l'échelle d'un territoire identifié à un vignoble. C'est lors de cette labellisation que les acteurs « entendent parler » de geopark et se mobilisent en faisant intervenir un geopark déjà institué, celui du Massif des Bauges lors d'une réunion d'information à laquelle des élus sont conviés.

Les connaissances et les représentations de ce territoire particulier sont mobilisées pour construire, ou plutôt révéler, le nouveau territoire qu'est le Geopark Beaujolais.

Le projet peut ainsi jouer un rôle d'actant (Musso, 2003 ; Latour, 2005), de déclencheur de nouvelles interactions, et faire agir le territoire comme réseau constitué. C'est également une opportunité pour la création de nouvelles alliances entre les acteurs, à tous les niveaux de la demande : entre les institutions, entre les groupes et entre les individus. Ainsi, la gouvernance du projet est en perpétuelle évolution : si le projet reste porté par le Pays, de nombreuses dynamiques individuelles ou collectives s'allient aux élus locaux pour orienter, développer ou freiner les actions que propose cette nouvelle forme territoriale.

C'est notamment grâce à un travail de diagnostic approfondi des géosites, mené au printemps 2015, que ces différents processus ont pu être mis en lumière. La rencontre des gestionnaires et porteurs de projets sur le terrain a permis d'affiner les connaissances des sites et d'écouter les idées et besoins des acteurs locaux. Un accompagnement technique pris en charge par le syndicat mixte du Beaujolais est dorénavant mis en place pour suivre l'évolution des divers projets d'aménagement et de valorisation de géosites.

De nouvelles propositions émanent alors, mais on observe également un renouvellement de l'action publique. Certains acteurs, qui n'étaient pas impliqués dans le projet dès son origine, s'en servent aujourd'hui comme outil de développement. À Bagnols, petite commune d'environ 650 habitants, la nouvelle forme proposée par Geopark devient une opportunité de développement : autour de la thématique des géo-patrimoines (tailleurs de pierre, héritage de la pierre dorée, etc.), la nouvelle équipe municipale a mis en place un projet d'aménagement du centre-bourg et de ses espaces publics. Il est intéressant dans cet exemple, de voir que la thématique géologique, même si elle suscite un intérêt, n'est qu'un prétexte au développement du village. Par le jeu des dynamiques de patrimonialisation, ce prétexte devient également le marqueur d'une réelle appropriation de la démarche Geopark par les acteurs publics locaux.

Un des objectifs initiaux pressentis dans la création du Geopark Beaujolais est de se démarquer du pôle métropolitain, par un processus de différenciation. Cette nouvelle approche se fait par l'introduction de la thématique du patrimoine géologique au sein de cette nouvelle action de développement territorial.

La métropolisation est généralement perçue par les élus comme un processus de sélection, par le biais duquel certaines communes ou territoires sont « sélectionnés » pour être intégrés à la métropole. Dès lors, la volonté de se différencier pour les territoires non sélectionnés apparaît comme étant une réaction face à ce qui est souvent vécu comme un échec. En effet, pour des territoires ruraux périurbains tels que le Beaujolais, le fait de participer à la mise en place d'une nouvelle métropole peut s'apparenter à une réussite, une chance de faire partie d'une dynamique territoriale forte. Dès lors, le projet

de Geopark en Beaujolais peut être assimilé à une réaction face à la non-intégration dans la métropole, une réelle façon de se différencier et de se doter d'un objet territorial d'un genre nouveau. En soutenant la démarche, le Pays adopte une nouvelle façon de promouvoir son territoire. En effet, à la volonté de garder et de protéger la haute qualité de ses paysages, s'ajoute l'envie de proposer au visiteur une découverte de la richesse et de la diversité des espaces naturels. Le tout, au travers de la valorisation de la géologie (et du patrimoine associé), participant ainsi à des processus de développement local aux retombées touristiques et économiques futures.

Enfin, on peut alors se demander si le projet de Geopark comme nouvelle forme territoriale aurait émergé sans la métropolisation ? Sans la demande collective qui s'est mise en place au sein du Pays Beaujolais, ce projet ne serait-il donc pas qu'une simple réaction pour contrer la création du pôle métropolitain ?

RÉFÉRENCES

- Aldhuy J., 2008, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, pp. 35-42.
- Bonnemaison J., Cambrézy L., 1996, « Le lien territorial : entre frontière et identité », *Géographie et culture*, n° 20, pp. 7-18.
- Debarbieux B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, n° 2, pp. 97-112.
- Debarbieux B., 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'Espace géographique*, n° 4, pp. 340-354.
- Di Méo G., 2008, « Le rapport identité/espace, éléments conceptuels et épistémologiques », in Grandjean P. (dir.), *Construction identitaire et espace*, Paris, L'Harmattan, 19-37.
- Duval M., Gauchon C., 2010, « Tourisme, géosciences et enjeux de territoire », *Téoros*, 29(2), pp. 3-14.
- Latour B., 2005, *Rassembling the social: an introduction to Actor-Network Theory*, Oxford, Oxford University Press.
- Martini G., 2010, « Les Géoparcs, pour une évolution de concept de territoire », *Géologie de la France*, n° 1, pp. 35-40.
- Musso P., 2003, *Critique des réseaux*, Paris, PUF.

LES AUTEUR-E-S

Charlotte Besombes
PACTE-Territoires
Syndicat mixte du Beaujolais
Université Grenoble Alpes
cbesombes@pays-beaujolais.com

Clément Cazé
Syndicat mixte du Beaujolais
caze.clement@gmail.com